Nouvelles Locales ET RÉGIONALES

Les Bandits des Flandres

Chaque jour s'allonge la liste des attentats et des vols des membres de la fameuse bande des Hoedts.

Les langues se délient et bientôt toute la lumière sera faite sur le rôle joué dans ces crimes, par chacun des membres de la redoutable association.

La brigade mobile vient de recevoir une importante déclaration de M. Alphonse Dooghe, ouvrier à Bollezeele, l'une des nombreuses victimes encore ignorées des frères Hoedts.

Le 5 mai 1907, vers 10 heures ½ du soir, Dooghe sortait de l'estaminet Coguel où il s'était attardé avec son cousin.

Dans l'estaminet se trouvaient d'autres individus auxquels il ne prêta pas d'autre attention.

Sur le chemin de Drincham, loin de toute habitation, il fut tout à coup assailli par deux bandits qui le terrassèrent. L'un d'eux lui appuya même un couteau sur la gorge, menaçant de le saigner au moindre cri.

Dooghe fut dévalisé : les bandits lui prirent sa montre, son foulard, un essuie-mains avec une paire de souliers qu'il enveloppait ainsi que son portemonnaie renfermant 45 francs.

Leur coup fait, les deux malandrins rouèrent de coups leur victime, la laissant évanouie sur la route si ce ne fut que vers une heure du matin que Dooghe, reprenant ses sens, put se traîner jusqu'au village, où il reçut des soins.

Alphonse Dooghe avait reconnu ses agresseurs comme se trouvant parmi les individus rencontrés à l'estaminet Coguel, à Looberghe, il s'enquit et sut bientôt qu'il avait été volé et assommé par Emile Hoedts et Lucien Erckelbout.

Mais il n'osa jamais porter plainte contre eux, persuadé qu'ils ne tarderaient pas à être vengés par les autres membres de la redoutable bande.

Interrogé par la brigade mobile, Dooghe a fourni des renseignements précis qui ont été confirmés par son cousin avec lequel il s'était trouvé à l'estaminet Coguel.

***

La brigade mobile a saisi, chez un armurier de Bourbourg, un fusil abandonné par un inconnu à la fin de 1906, et qu'on suppose être l'arme d'un des membres de la bande qui s'en serait débarrassé ainsi à la veille d'une perquisition qu'il redoutait.

Après la Catastrophe du « Pluviôse »

La Marine remercie la ville de Calais

Le commandant Amet, chef de la seconde flottille de la Manche a écrit au maire de Calais pour lui demander audience, afin d'aller, avec son état-major, le remercier, ainsi que le Conseil municipal, de son si cordial concours dans les douloureuses circonstances qui ont suivi la perte du « Pluviôse ».

Il lui demande, sa outre, de transmettre à la population calaisienne tout entière l'expression de sa gratitude pour la sympathie qu'elle a témoignée aux victimes, lors de leurs funérailles solennelles.

Départ du « Mouflon »

Le remorqueur *Mouflon*, dont on connaît la part importante prise pendant le renflouement du *Pluviôse* est reparti hier, de Calais pour Cherbourg, porteur d'une certaine quantité de matériel.

Le crime mystérieux d'Amiens

Un coup de théâtre. — Un artiste lyrique soupçonné d'avoir assassiné la victime, se rend de Lille, où il habite actuellement, à Amiens, pour se disculper.

Un nouveau coup de théâtre vient de se produire aujourd'hui au sujet de l'affaire de la rue des Orfèvres : la découverte, on s'en souvient, du cadavre d'une femme dans une citerne.

Les soupçons s'étaient portés sur la fille de la victime, Marie Gosnier, et sur un artiste lyrique, Boignard, qui habitait dans la maison et supposé être l'amant de la fille Gosnier.

Or, Boignard, **qui demeure actuellement à Lille**, ayant eu connaissance seulement hier par les journaux des soupçons qui pesaient sur lui, est venu le soir à Amiens et s'est rendu aussitôt auprès du juge d'instruction, M. Grapin, pour se disculper.

Il prouva que le soir du crime, il n'était pas à la maison de la rue des Orfèvres, mais bien chez une pianiste qu'il ne quitta que fort tard dans la nuit, alors que le crime, on le sait, a été commis avant 9 heures du soir.

Boignard a établi aussi qu'il n'était que le confident de Marie Gosnier et que l'amant de celle-ci était un autre artiste lyrique.

Le juge d'instruction fait rechercher ce dernier.

***

[Nouveaux détails]

Amiens, 29 juin.

M. Boignard, qui habite Lille en ce moment, ainsi que nous venons de le dire, fut pendant quelque temps garçon de laboratoire à Amiens, se voua ensuite au théâtre, et devint chanteur de cafés-concerts.

Hier mardi, il recevait de son frère, agent de police à Amiens, une lettre à son adresse poste restante lui demandant d'aller le voir à Amiens.

Sur les instances de ce dernier et après lecture des journaux qui l'accusaient d'être complice dans le crime de la rue des Orfèvres il se rendit à Amiens, après avoir, au préalable, vu M. Jénot, commissaire de police à Lille.

A Amiens, M. Boignard se rendit chez M. Jérôme, commissaire central, lequel l'envoya au parquet.

Il fournit à M. Grapin un alibi, et dit que le soir du crime il s'était rendu chez une pianiste pour répéter des chansons.

On s'occupe de vérifier l'alibi.

M. Boignard, que le juge croit sincère, a été laissé en liberté. Il demeurera quelques jours à Amiens pour le cas où des renseignements complémentaires lui seraient demandés.

Le mystère le plus grand règne toujours sur cette affaire.

Un squelette près d'un arbre à Béthune

Est-ce un crime ancien ?

Au cours des travaux qui viennent d'être entrepris sur le boulevard Frédéric-Degeorges, sur la place Legillon, pour la construction de l'égout secondaire qui doit être branché sur le grand collecteur des Houches, les terrassiers ont trouvé à 40 centimètres au-dessous du sol, près de la souche d'un arbre qu'on a coupé, il y a deux ou trois ans, pour l'aménagement de la place Legillon, un squelette entier. Les pieds reposaient contre la souche.

On serait porté à croire qu'il s'agirait d'un cadavre déposé en cet endroit, il y a près de 30 ans, lorsqu'on a construit le boulevard Frédéric-Degeorges, pour relier directement la ville à la gare.

On parle d'un ouvrier de ferme qui aurait disparu à cette époque et dont on n'aurait jamais eu de nouvelles.

BREVET DE CAPACITÉ

A LILLE

Sont admises à subir l'examen oral, jeudi matin à huit heures :

Mlles Agneaux, Aglave, Alvarez, Aulier, Baratte, Barra, Barré, Barrois, Baseurq, Bastien, Baude, Baur, Bédouin Germaine, Berne, Bertaux, Beyls, Blanchart, Blondel, Bodin Marthe, Bouliaux, Bonne, Bourgnè, Brayeur, Brodsky, Brunin, Bruyneel, Capron, Cardon, Carlier, Carpentier, Carton, Castel, Casmen, Catteau, Caudron, Chavanton, Charlet, Chartier, Chatam, Chautard Marie, Clerquin, Cloche, Clomet, Cochez, Collot Yvonne, Colcos Agnès, Cordier Yvonne, Corion, Cornetté Julienne, Crampon, Curtis, Dammont, Dave, De Baillencourt, Décamp Germaine, Decraene, Défossé, Defraye, Detrance Marthe, Dekesler, Deklinder, Delcroix, Delebassé, Delettré, Delesenne, Delobel Germaine, Delobelle Marcelle, Demunck, Denoyelle.

Jeudi après-midi, à deux heures :

Mlles Dereever, Deremes, Dermy, Deroubaix Eugénie, Deroubaix Madeleine, Derue, Derumez, Descamps Berthe, Descamps Marguerite, Descamps Marie, Descamps Victoria, Desfresnes, Desmazières, Desmet Rosalie, Desmettre Claire, Desoulet, Desombre, Desplechin, Desprey, Dessaux, Détrez, Devernay, Develle, Devlieghère, Devos Léonie, Devred, Dewilde, Dhalluin Marie, Diers, Dochez, Docquier, Drouin Berthe, Drouin Jeanne, Dubois Albertine, Dubois Geneviève, Duburcq Marguerite, Duez, Duflot, Dumez, Dupont Marie, Dupret Jeanne, Dupret Marie, Durieu Jeanne, Dutilleul Eugénie, Duval, Estevé, Farez, Fauchille, Fievet, Flament, Fleury, Flipo, Fontaine, Fourmanoy, Fourmaux, Fourmestraux, Frayon, Fréchon Valentine, Garnier du Plessy, Gautier, Gennevoise, Gilles Emilienne, Godfrin, Godin, Grivegnée, Gruson, Guérin, Guibourg, Haas, Hachn.

Vendredi matin, à huit heures :

Mlles Höchinger, Heendricksen, Hénaut, Hennebelle Alice, Hinfray, Hochedez, Hocq, Houard, Houche, Hourdeau, Houriez, Houttemane, Huart Georgette, Huart Léonide, Isoré, Jacobsoone, Jacquart, Jacques, Jacquiod, Kerleux, Koenig, Labbé, Lacombié, Lagache Marie, Lanneau, Leblanc Camille, Leblanc Marie, Lebœuf, Lebon, Leclercq Thérèse, Leclercq Yvonne, Lecœuvre, Ledez, Lefebvre Alice, Lefebvre Marie, Lefebvre Bernadette, Legay Madeleine, Legrand Clémence, Lené, Lépave, Leplus, Leprévol, Lernould, Leroy Lucie, Leroy Marie, Lesaffre, Lesay, Leuridan, Lévêque, Lhuger, Lize, Lhéron, Lorthiois, Lambert, Lowy, Lurtel, Macke, Marquet, Malbeste, Manet, Marcillac, Marchaux, Marquilly, Marcart, Mallon, Mallieu, Mattel, Mayette, Menard, Merlin.

Vendredi après-midi, à deux heures :

Mlles Meton, Mourillon, Mignauw, Millécamps, Morcrette, Morelle Jeanne, Merrecq, Suantes, Monnaw Marcelle, Muglat, Mullier, Niffle, Noyelle, Nuez, Ochin, Pelcier, Penin, Petitfils, Piate, Pinteloa, Plancke Germaine, Plancq Madeleine, Playoux, Pollet Bérengère, Pollet Marie, Poret, Potvin, Poulin, Pourpoint, Prévost, Quesnoy Germaine, Rahier, Ruttez, Ravigneaux, Renversez, Revillon, Robert Emilie, Roger Rachel, Rosier Germaine, Sabre, Sanson, Saulent, Sauvage, Savet Lucile, Schereschewsky, Sefosse, Serrier, Sonneville, Soyez, Swyngedauw, Talbot, Therby, Thiéffry, Thuret, Toby, Vandendriessche, Vanwynsberghe, Vallet, Verclyte, Verger, Vitteret, Weckerste, Wallon, Warequiez Suzanne, Wauquier Antoinette, Westeen.

A VALENCIENNES

Sont reçues définitivement :

Mlles Engels, Armand, Bassly, Baudry, Bauduin, Béluries, Bénanet, Bernicot, Bestingue, Bias, Boët, Bossan, Bombart, Boudailliez, Brassart, Bricout, Buez, Bulté, Canonne Marguerite, Canonne Ursule, Carpentier, Cartignies, Chéroni, Chotteau, Cornette, Clément Gabrielle, Cliquart, Cousin, Crépin Juliette, Crépin Madeleine, Croise, Crombez, Daix, Danhiez, Darbour, Debrauwère, Defossez Adolphine, Deghaye, Delcasille, Delehaye, Delille, Delvallée, Delvaux, Delwarde, Dematte, Denruyldre, Devleeuville, Desenfans, Descerris, Desson, Détres, Deudon, Dewaele, Didier, Dieulet, Dineur, Doby, Dossin, Douchez, Droulers, Drouvroy, Durieux Léontine, Dusart Marie, Dussart Léonie, Faies, Favier, Féret Emilienne, Féret Jenny, Fievet Eugénie, Fièves Blanche, Fontaine, Foubert, Fourquez, Gailliard, Gosselin, Gossel, Gouget, Hermegnies Germaine, Hermegnies Marie-Joséphe, Hervilly, Hofman, Jacquemot, Jacquot, Jones, Jossel, Jourdan, Laforce, Lamendin, Larivière, Lacouvre, Lemaîrieu, Lemaire, Lemaître, Lepape, Lépinois, Lermusieux, Lesoin, Lhomme, Mahieu Berthe, Mahieux Rose, Meillard, Mellin, Mériaux, de Meraoljak, Meunier, Meyer, Moles, Malmier, Moreau, Gilberte, Moreau Hermance, Morelle, Murry, Parent, Philippot, Pichol, Pierquin, Podvin, Pottier, Poulet, Prévost Madeleine, Prévot Marguerite, Rabeux, Ratre, Ravina, René, Riège, Rigaut, Sauvage, Scahet, Senez, Septier, Sevez, Sohier, Tellier Léontine, Théron, Turge, Vandevoir, Vilain, Vilette, Vivier, Wallers.

A DOUAI

Mlles Asseman, Baco, Bécède, Beuque, Blanchet, Bouchez, Boulanger, Boufinguez, Cailliez, Catteau, Caubert, Charlez, Chartier, Cléton, Collot, Courmon, Coustenoble, Dangleterre, Debouck, Dooad, Deflandre, Delahousse, Delcambre, Deregnaucourt, Desmondt, Dessaint, Devaux, Dhainaut, Dorchies, Dubois, Dubreucq, Duhem, Dupré, Fério, Féron, Flipo, Fluie, Fossiez, Gabet, Galo, Genu, Gibert, Gillot, Gilhon, Girou, Goguillon, Hem, Herbo, Hioco, Honoré, Hughe, Isoré, Jacob, Jacquemont, Jousen, Jouvet, Klein, Lambert Marguerite, Lambrecht, Lamouret, Lecat, Lecomte Eugénie, Lecomte Céline, Lecroix, Lefebvre Céline, Lefebvre Flore, Lefebvre Jeanne, Léger, Leloux, Lemaire Fabienne, Leroy, Lestocart, Levieux, Libouton, Loyer, Marmus, Melayers, Mennechez, Monchy, Monsimjon, Montel, Moreau, Moulin, Oudin, Packet, Paris, Payen, Perave, Perrin, Fleuez, Plata, Pollet, Quinchon, Robin, Rochart, Rouenet Adrienne, Rouenet Marthe, Sauvage Augustine, Seignez, Sivery, Stekelorum, Taine, Thieuleux, Tournier, Vaillant, Vanboule, Vanrenterghem, Vereck, Vereyden, Verdeman, Villette, Wattel, Westrelin, Wullems, Zenig.

A ARRAS

Brevet élémentaire (Groupe B). — Candidates admises définitivement : Mlles Bellon — Béthune — Bourgeois — Brunelle — Carpentier — Charles — Conil-Lacoste — Déjardin — Delamotte — Delepierre — Delvincourt — Demailly — Deneux — Descourtis — Drelon — Dubus — Dupont — Duquenne — Féron — Flippe — Henneguet — Hochedez — Lamart — Foulon — Lanlome — Lecocq — Leprêtre — Locquet — Magres — Margat — Payen — Péru — Preux — Ricq — Seurant — Wacrenier — Wiart.

A SAINT-OMER

Toutes les aspirantes déclarées admissibles à la 2e série, ont été également admissibles à la 3e série, soit 130 candidates sur 230.

Les résultats définitifs ne seront connus qu'aujourd'hui jeudi dans le courant de la journée.

LES GRÈVES

Dans l'imprimerie

Les ouvriers de l'imprimerie Legros se sont mis en grève pour réclamer une augmentation de salaire.

M. Masson et deux délégués de Roubaix ont eu une entrevue avec MM. Liégeois-Six et Legros, et après le compte rendu de leurs délégations, les ouvriers ont voté, à l'unanimité, l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

Les ouvriers typographes, lithographes et papetiers de l'imprimerie Legros ;

Après avoir entendu leurs camarades Masson, Lepiat et Verstraete, qui ont rendu compte de leurs délégations auprès de M. Legros, assisté de M. Liégeois-Six, président du Syndicat patronal ;

Après avoir pris connaissance de la proposition transactionnelle faite par M. Liégeois-Six, au nom de M. Legros ;

Déclarent que cette proposition ne donne un semblant de satisfaction qu'à huit ouvriers seulement ;

Etant donné que les salaires des ouvriers de l'imprimerie Legros sont loin d'être équivalents aux salaires payés généralement à Roubaix ;

Etant donné que les améliorations réclamées sont très justes et très modérées, puisque les typographes ne réclament que la journée de cinq francs ;

Décident de continuer la lutte jusqu'à complète satisfaction, et se séparent aux cris de : « Vive la Solidarité ouvrière ! Vive la grève ! »

Les grévistes sont très calmes, mais résolus.

Carnet du Lecteur

FUNÉRAILLES

A Lille. — Mercredi matin ont eu lieu au cimetière de l'Est, au milieu d'une nombreuse assistance, les funérailles civiles de M. Paul Dassonville, sous-chef de bureau à la Préfecture du Nord.

M. Richard, secrétaire général de la Préfecture, et M. Ricord, conseiller de préfecture, assistaient à la cérémonie, ainsi que MM. les Chefs de division Desrousseaux, Huet, Vanlaton et Vautrin, M. Henri Lecocq, chef de division honoraire, les sous-chefs de division Lemayeur, Paul Lecocq, Guerlay et Gaubert, M. Rogeaux, chef des bureaux de l'instruction publique ; les chefs de bureau Decourcelles, Maurel, Dorez et Bazard, etc... Remarqué également dans l'assistance, MM. Savary et Nicaud, inspecteur et sous-inspecteur de l'Assistance publique, Paudot, commissaire spécial, Monserrat, vétérinaire départemental en chef, Bruchet, archiviste départemental, Crombez, secrétaire de la sous-préfecture d'Avesnes, Aldebert, directeur du Mont-de-Piété, Hainez, architecte départemental en chef, Mollet, architecte, Desmazières, etc... Le cercueil était en outre suivi par les camarades de Paul Dassonville que leur service ne retenait pas d'une façon impérieuse à la Préfecture et par de nombreux amis personnels du défunt.

Au cimetière, M. Huet, chef de la seconde division, dont faisait partie M. Paul Dassonville, a rappelé, en quelques mots émus, les qualités précieuses de ce collaborateur dont il a fait l'éloge dans les termes suivants :

« J'éprouve une émotion profonde en venant prononcer ces paroles d'adieu sur la tombe du camarade, de l'ami que nous venons de perdre.

« Ce n'est guère que depuis une année que je me suis trouvé appelé à suivre le travail de Paul Dassonville. Mais il n'a pas fallu un temps aussi long pour distinguer les qualités précieuses d'un collaborateur aussi sûr, aussi consciencieux, aussi complètement dévoué à ses fonctions.

« D'une intelligence toujours en éveil, Paul Dassonville s'acquittait de sa tâche à l'entière satisfaction de ses chefs.

« Il était entré à la Préfecture du Nord en 1898 et il aurait pu très justement prétendre à un poste plus élevé que le sien, si sa modestie un peu obstinée ne l'avait retenu dans ses fonctions de sous-chef de bureau.

« Il avait un excellent cœur. Parmi ses camarades ou ses chefs, il ne comptait que des amis.

« Depuis de longues années déjà, il était atteint d'un mal qui ne pardonne guère. Tous, cependant, nous voulions espérer contre toute espérance.

« Lui-même résistait à la maladie avec un courage admirable. Peut-être aussi voulait-il, en gardant cette belle tranquillité d'esprit que nous lui voyions, laisser à ses chers parents qui l'entouraient de leurs soins l'illusion d'une guérison hélas ! bien incertaine.

« Eloigné de la Préfecture depuis quelques semaines, il continuait à s'intéresser à la marche du service qui lui était confié, et il se préoccupait, le cher ami, de savoir si son absence ne rendait pas trop lourde la tâche de ses camarades !

« Il y a quelques jours, il avait réalisé le désir qu'il avait formé ces dernières semaines : il était parti à Nieppe où il comptait sur le grand air de la plaine flamande pour hâter le rétablissement de sa santé.

« Vain espoir, puisque nous voilà réunis autour de cette tombe !

« Mon cher Dassonville, mon cher ami, nous garderons de vous le plus fidèle souvenir et je prie vos parents désolés d'accepter l'expression émue de notre douleur. »

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Ministère de la Guerre. — Service du couchage. — Adjudication à Lille, à une date qui sera fixée ultérieurement, pour la confection des effets de couchage nécessaires aux troupes des 1er et 2e corps d'armée, jusqu'au 30 juin 1912.

Les pièces nécessaires doivent être adressées au Sous-Intendant Militaire, chargé du 2e service à Lille, avant le 9 juillet 1910, à 4 heures du soir. Des renseignements complémentaires peuvent être demandés à la 2e Sous-Intendance de Lille, ou dans toute autre Sous-Intendance des 1er et 2e corps d'armée, ainsi que dans les bureaux des Directions de tous les corps d'armée de l'intérieur.

Préfecture du Nord. — Par arrêté préfectoral du 13 juin, M. Horace Pouillet est nommé architecte agréé des communes et des établissements publics du département du Nord.

FÊTE NATIONALE

1910 1910

Pour vos Affiches

Adressez-vous

A l'Imprimerie du

PROGRÈS DU NORD

27, rue de Béthune, LILLE

Travail soigné — Livraison rapide

LILLE

Amour et friture

Sous ce titre, dans notre numéro de vendredi, nous avons rapporté le différend qui, il y a quelque temps, sépara les marchands de frites X... et Y..., et nous nous en sommes tenu à ce jour où Y... ayant dévissé les roues de la voiture de X..., laissa celui-ci dans l'ennui, parce que dans l'impossibilité de poursuivre son commerce.

Mandé dans le cabinet de M. Houelx, juge d'instruction, après déjà une semonce de M. Jénot, commissaire du 3e arrondissement, Y... s'est décidé à resituer les roues de la petite voiture, sans laquelle X..., pendant les Fêtes de Lille, eût subi un préjudice considérable, mais il a conservé une forte lanterne à acétylène et il a affirmé l'intention de poursuivre M. Jénot qui, en attendant la mise en état de la voiture démantibulée, permit à X... de se servir de la voiture litigieuse un instant mise en fourrière.

LE SUCRE BEGHIN

EST CELUI QUI SUCRE LE PLUS

2896

Double accident

MORT DU COUVREUR

Nous avons relaté hier le pénible accident dont fut victime M. Henri Lakeman, 50 ans, couvreur à Annappes, qui tomba d'une hauteur de dix mètres, en travaillant cour du Beau-Bouquet, rue Ste-Catherine.

Le malheureux, qui avait le crâne fracturé, avec enfoncement de la boîte osseuse, est mort au cours de la nuit de mardi à mercredi, sans avoir repris connaissance, à l'hôpital St-Sauveur, où il avait été transporté.

L'état de Mme Romon, sur laquelle il était tombé, est satisfaisant.

La mort d'un soldat à l'hôpital

Au cours de la nuit de mardi à mercredi, le soldat Bellemin, originaire de Grenoble, du 6e chasseurs à cheval, est mort à l'hôpital militaire, foudroyé par une méningite tuberculeuse.

Un taxi renverse un vieillard

M. Jean Osvaldt, 61 ans, habitant rue du Calvaire, 12, employé de chemin de fer retraité, se dirigeait, hier, à 2 heures, vers la gare, quand en passant sous les voûtes de la porte de Tournai, arriva derrière lui un car G.

M. Osvaldt se gare pour laisser passer le tramway, mais il n'aperçut malheureusement pas un taxi conduit par M. Eugène Hennequin, domicilié rue Sainte-Agnès, qui suivait le car à une petite distance. L'une des roues du véhicule l'ayant atteint à la jambe, M. Osvaldt fut renversé mais peu grièvement blessé. Après avoir reçu des soins, il a été reconduit à son domicile.

Les réservistes sont rentrés de Sissonne

Mercredi matin, à 4 heures, les réservistes du 243e sont rentrés de Sissonne par la voie ferrée. Le débarquement s'est effectué dans le plus grand ordre, à la gare Saint-Sauveur, sous le commandement de M. le lieutenant-colonel Gondré, major de la garnison. Les réservistes ont été libérés dans la journée.

Les écus de la boulangère

Mardi après-midi, vers 4 heures, un inconnu a dérobé dans le tiroir-caisse de la boulangerie tenue par Mme Carpentier, rue du Faubourg-des-Postes, 84, un portemonnaie contenant une somme de 45 francs en pièces de 5 francs, et deux billets à ordre au nom de M. Hornain, horticulteur, aux échéances des 15 août et 15 septembre.

La boulangère a porté plainte au commissariat du 6e arrondissement et fait opposition sur les billets volés.

Rencontre de véhicules

Mardi soir, vers huit heures, un car V se dirigeant vers la porte de Valenciennes, s'est rencontré à hauteur de la rue de la Plaine avec un auto-taxi conduit par le chauffeur Flament, domicilié rue de la Clef.

Quelques glaces du tramway volèrent en éclats tandis que l'auto était mise à mal.

Le chauffeur qui avait un genou luxé et des contusions aux mains et aux jambes fut, après pansement, reconduit à son domicile.

Le quart-d'heure de Rabelais

Nous avons signalé avant-hier l'acte de vandalisme commis chez M. Lepoutre, cafetier, rue des Chats-Bossus, où une glace de la devanture fut brisée. La police ayant ouvert une enquête, vient de découvrir les auteurs de ce méfait. Le principal coupable est un nommé Eugène Malfait, ouvrier peintre, rue du Marché-aux-Bêtes, 11, qu'accompagnaient les frères Treffel et leur camarade Dujardin.

Ces derniers ont reconnu l'exploit dont ils étaient accusés, avouant qu'ils l'avaient accompli par vengeance. Selon eux, M. Lepoutre leur avait réclamé, pour le règlement des consommations, une somme plus forte que celle qu'ils devaient.

QUE BOIRE AU CAFÉ ?

Le quart

VICHY-CÉLESTINS

APÉRITIF OU DIGESTIF

2891

ACCIDENTS DE TRAMWAYS

UN DÉRAILLEMENT

Vers cinq heures et demie du soir, le car N 553 se rendant vers Lille a déraillé sur le pont supérieur de Fives, provoquant une interruption de circulation de plus d'une demi-heure.

UN TAMPONNEMENT

Le car V 828, se dirigeant vers la place des *Quatre-Chemins*, rue de Wazemmes, a tamponné un camion de la maison Lecroselle, dont le cheval a eu la jambe gauche avant fracturée.

UNE COLLISION

Le car F 902, à huit heures et demie, a tamponné rue Faidherbe, la voiture de M. Bale, loueur de voitures, rue Nationale, 216. Il n'y a eu que des dégâts matériels sans importance.

Mauvais refuge

En vertu d'un mandat d'extradition du parquet d'Anvers, l'agent Baudet a arrêté hier un nommé Louis De Couster, 60 ans, condamné il y a quelques jours, à quatre ans de prison pour complicité de vol par recel.

Sachant qu'il allait être poursuivi, De Couster avait furtivement quitté la Belgique il y a deux mois, pour se réfugier à Lille, rue Duhem.

Le sang pur c'est la santé. La Vermillonne, dépuratif végétal préparé par Mlles Assoignion, herboristes de 1re classe de la Faculté de Médecine, est le plus naturel, le moins cher et le meilleur de tous les dépuratifs. 0 fr. 75 la boîte, par poste 1 franc. 7985

Une conférence anarchiste

La troupe anarchiste du groupe d'éducation et d'action révolutionnaire de Lille se fera entendre samedi prochain 2 juillet, dans la salle de l'Orphéon, 151, rue Pierre-Legrand.

La conférence qui aura lieu à huit heures et demie, a pour but, dit l'affiche, de « célébrer la mémoire du martyr Aernout, arracher du bagne le courageux Rousset et contribuer à abattre l'odieuse institution des Conseils de guerre.

Prendront la parole : J. Goldsky, de la *Guerre Sociale* ; Broutchoux, de Lens ; Knockaert, meunier, et H. Juvigny, qui, pour la circonstance et en souvenir sans doute de l'auteur latin, s'est fait appeler Juvenal.

LES TAXI-AUTOS

M. le Maire vient de prendre et de soumettre à l'approbation de M. le Préfet, l'arrêté suivant :

Vu la pétition des propriétaires et loueurs de voitures automobiles publiques sollicitant une revision des tarifs ;

Attendu qu'il y a lieu de tenir compte de la hausse de prix constatée sur une partie du matériel employé,

Arrêtons : Article 1er. — A partir de la publication du présent arrêté, l'article 979 du Code des Arrêtés municipaux fixant le tarif des taximètres automobiles est modifié comme suit :

Pour les 600 premiers mètres : 1 franc.

Pour chaque fraction de 200 mètres, en sus : 0 fr. 10.

Pour les arrêts : l'heure, 3 francs.

Si le nombre de voyageurs prenant place dans l'automobile est supérieur à deux, le conducteur peut réclamer une indemnité de cinquante centimes par chaque personne supplémentaire pour la durée de la course. Un enfant au-dessous de sept ans ne compte pas pour une personne.

De minuit à six heures du matin, le tarif est majoré de 10 %.

Les autres prescriptions de l'article 979 ne sont pas modifiées.

Etablissements PICHA, Hallein (Nord)

Dalles pour trottoirs, usines, dalles spéciales pour brasseries. Caniveaux

2906

Fédération des Amicales Laïques

Une excursion à Dunkerque et Malo

La Fédération des Amicales organise pour le dimanche 10 juillet prochain une excursion à Dunkerque et Malo. Prix : 3 fr. 25 par personne comprenant le trajet en chemin de fer 3e classe, l'itinéraire et l'insigne de l'excursion.

Départ de Lille à 6 heures 15 du matin par train spécial à marche rapide et sans arrêt. Arrivée à Dunkerque à 7 heures 50. Réception par les Municipalités de Dunkerque et Malo. Visite de la ville et du port. Retour à 9 heures. Arrivée à Lille à 10 heures 52 avant le départ des derniers tramways.

S'inscrire de suite dans toutes les Amicales ou chez les membres du Bureau de la Fédération, le président, 116 bis, boulevard de la Liberté, ou le secrétaire, 8, rue Gambetta, Lille.

ESCROQUERIE. — Sylvie Leclercq, 40 ans, rue Rabelais, a fait l'objet d'un procès-verbal pour escroquerie d'une somme de 10 francs au préjudice de M. Chantreau, cabaretier, rue de Tournai, 96.

Feuilleton du 30 Juin 1910 — N° 111

Les Millions d'Outre-Mer

Par Pierre SALES

Elle continuait, du reste, d'une façon bien naturelle :

— On a dit, souvent, que les parents étaient particulièrement aveugles ; il faut que je l'aie bien été, pour ne m'être pas aperçue qu'il pouvait exister un sentiment plus tendre entre Raymonde et Fernand... Mais je ne comprends pas, comment, dès que tu l'as eu découvert, tu ne m'en as pas avisée... J'aime beaucoup Fernand... Toutefois, je ne crois pas que ce soit le mari qu'il faille à Raymonde.

— Ah ! ah ! fit Guillaume Lureau, dont la voix s'étrangla soudain.

Elle non plus n'admettait pas l'idée d'un mariage entre Raymonde et Fernand !

Cependant elle n'en paraissait pas autrement choquée, et elle discutait les choses comme s'il se fût agi d'un tout autre jeune homme. Mais...

Que croire avec les femmes ?... Et surtout avec une femme aussi forte que cette créature, dont il se rendait bien compte, enfin, qu'il ne connaissait pas grand'chose !

Elle ne paraissait plus, soudain, que vouloir consoler sa fille du chagrin qu'on lui avait fait, qu'elle lui faisait elle-même, puisqu'elle désapprouvait son choix. Et c'est à elle qu'elle s'adressait, maintenant, au milieu des baisers :

— Je te fais de la peine, ma grande, en te disant cela... Pourquoi ne t'es-tu pas fiée à moi ? Pourquoi ne m'avoir pas dit que tu aimais déjà ?... Est-ce qu'une mère n'est pas la meilleure des amies ? Je ne t'aurais certes dit aucun mal de Fernand, mais je t'aurais sans doute fait comprendre pourquoi il me semble que vos caractères ne s'accorderaient pas... en raison même de la façon dont ils s'entendent aujourd'hui... quand vous êtes encore des enfants... Et tout ceci se serait dénoué, naturellement, sans secousse, sans violence... Et toi, Guillaume...

Elle relevait assez énergiquement la tête vers lui.

— Comment peux-tu le croire assez de droit sur nous... sur tout ce qui t'entoure, pour décider, trancher, briser des cœurs ?... Certes, ce que Fernand a fait, cette nuit, est abominable !... Il aurait pu rendre irréparable une chose dont nous ne voulons pas... ni toi ni moi, mon ami... Tu vois que je te donne raison... Mais, je comprends enfin, qu'avec ton mélange de rouerie et d'autorité, tu as attiré ce pauvre enfant dans ton cabinet... Et, tandis que nous nous imaginions que, pour quelques fautes de jeune homme, tu lui lavais la tête, comme tu dis, tu lui as causé brusquement cette effroyable douleur ?... Et tu lui imposais le silence vis-à-vis de nous ! Et vous deviez évidemment vous garder le secret tous les trois... entre hommes ! alors qu'il s'agit d'amour !

Guillaume fut un instant démonté ; encore une fois, sa femme lui prouvait qu'il ne savait pas voir, qu'il ne savait pas vivre... Et avec quel semblant de sagesse elle concluait :

— Quand il s'agit d'amour, c'est-à-dire pour des gens tels que nous, de mariage, le rôle des hommes est de débattre les intérêts, de les concilier, de préparer, avec leur esprit de prévoyance, avec tout leur sérieux, les bases d'un avenir... Mais les questions de cœur, elles nous appartiennent, à nous, femmes, elles nous appartiennent, surtout, quand elles provoquent des douleurs... A quoi as-tu abouti, Guillaume ?... A provoquer la révolte de ces enfants ! Fernand, quoique bien coupable..., ne l'est pas tout à fait, puisque c'est toi qui l'as poussé à le devenir... Tout ce que tu lui as dit, je le lui aurais dit moi-même..., mais avec affection ; je l'aurais fait pleurer... je lui aurais fait comprendre, bien tranquillement, pourquoi je n'aurais pas admis l'idée de ce mariage... Il se serait retiré de lui-même..., délicatement... Ma Raymonde aurait bien pleuré aussi ; mais je lui aurais fait doucement comprendre qu'une tendresse d'enfant ne peut pas être la base de toute une vie... Et nous ne serions pas si malheureux tous les trois... Et nous ne serions pas exposés à voir se briser une intimité qui dure depuis toujours, qui aurait pu, qui aurait dû ne pas cesser jusqu'à notre mort... Ah, vraiment, vraiment, Guillaume, tu as été bien imprudent !... bien maladroit !

Il la contemplait avec stupéfaction : voilà que c'était lui, à présent, qui se trouvait dans son tort !

Antonia ajoutait avec toute sa force de persuasion :

— Et maintenant, ma Raymonde, va embrasser ton père.

Raymonde répondit d'abord à cette invitation en se cramponnant un peu plus à sa mère.

Embrasser son père, c'était lui demander pardon, c'était s'humilier...

Mais Antonia se penchait à son oreille, comme pour l'embrasser ; et sa volonté se communiquait à sa fille :

— Fais ce que je t'ordonne...

Et, si bas..., que ce fut comme si son esprit parlait à celui de sa fille :

— On ne résiste pas en face aux hommes... Nous prendrons notre revanche, va !

A ces paroles, Raymonde, renaissant à tout son espoir, étreignit sa mère avec une passion folle...

Puis, lentement, la tête baissée, elle se dirigea vers son père, qui se sentait, soudain, bêtement désarmé... toujours effroyablement irrité, au fond, peut-être autant contre sa femme que contre sa fille... mais ne sachant plus lutter contre cette finesse. Et ce fut lui qui mit dans les cheveux de sa fille, le baiser qu'avait ordonné sa femme.

— Par exemple ! s'écria-t-il aussitôt, je n'en veux plus aucun chez moi, de ces Bernou... pas plus du père que du fils... Je le leur ai dit, du reste, tout à l'heure... et je suppose qu'on ne les reverra pas de longtemps dans notre pays..., où nous allons nous rendre tout de suite, nous !

Sa voix comme son attitude se refaisaient bien vite dures, dominatrices... Et, déjà, à cette idée que son père voulait l'emmener de Paris, Raymonde avait encore des velléités de révolte ; mais la voix douce de sa mère approuvait son mari :

— Tu as peut-être raison, mon ami... Oui, cela vaudra mieux, à tous les points de vue... Tu es venu à Paris pour nous chercher... C'est tout naturel, la saison étant si belle déjà, que nous rentrions avec toi... Nous allons faire nos malles...

— Immédiatement ! prononça Guillaume, frappant l'air de ses deux poings. Cette nuit même !...

— Oui, mon ami... oui, cette nuit... Je n'aurais du reste plus envie de dormir... Et... nous pourrons prendre un des premiers trains du matin...

— Mais... maman, balbutia Raymonde, ne pouvant comprendre cette si parfaite soumission de sa mère.

— Tu vas te reposer, toi, ma chérie... Le désir de ton père est très naturel... C'est la sagesse que nous ne passions pas une journée de plus à Paris... Il faut éviter des rencontres qui ne pourraient que t'être très cruelles. Viens donc, viens donc, ma grande fille.

Et c'était non seulement par sa douceur qu'elle la faisait obéir, mais par cette indulgence extraordinaire qu'elle lui montrait ; car, pas un instant, sa mère n'avait paru la blâmer réellement de son coup de folie.

Aussi, lorsqu'elles eurent laissé Guillaume Lureau, tout désorienté par cette si parfaite soumission à ses volontés, et qu'elles furent seules, bien seules, dans la chambre d'Antonia, la jeune fille se mettait à genoux, éclatait en sanglots ; et :

— Oh ! maman ! maman... à toi, je le demande pardon, si j'ai mal fait... Mais n'était-ce pas abominable, de traiter Fernand avec cette méchanceté, cette cruauté ?... Comme s'il était un criminel !... Qu'a-t-il pu faire de mal ?... Et tu te soumets... toi... toi qui, tant de fois, as toujours obtenu de père tout ce que tu voulais !

— Je me soumets, je me soumets !... prononça Antonia avec tout un nouvel accent, avec un grondement de tout elle-même ; je me soumets, ma grande fille... parce que j'ai jugé qu'il le fallait, cette nuit... Je me soumets, parce que l'on ne commet que des folies, quand on agit sous l'empire de l'indignation et de la colère. Tu es bien blâmable, ma pauvre enfant... Mais je ne serais pas femme et je ne serais pas ta mère, si je ne trouvais pas des excuses...

— Alors... alors, maman, supplia Raymonde en se relevant et venant mettre sa bouche presque sur la bouche de sa mère ; alors... tu ne m'en veux pas d'aimer Fernand ?... Et tu ne peux pas le si mal juger ?... Pourquoi, enfin, lui, que j'aime depuis mon enfance, ne serait-il pas mon mari ?... Ce n'est pas par cupidité qu'il m'aime : il sera riche...

Antonia ne répondait pas ; mais elle contemplait sa fille avec un tel amour que celle-ci se sentait pleinement encouragée. Elle continuait :

— Tu ne peux pas me désapprouver à ce point, maman ?... Oh ! si tu savais comme tu m'as fait du mal quand tu disais tout à l'heure, devant papa, que mon choix était mauvais..., c'est pour gagner du temps ?... Et... tu ne me défends pas d'espérer, n'est-ce pas ?...

La figure de la jeune fille s'illuminait.

— C'était pour... pour apaiser papa... que tu disais comme lui ?... Et si tu as voulu que nous cédions... que nous ayons l'air de céder..., c'est pour gagner du temps ?... Et... tu ne me défends pas d'espérer, n'est-ce pas ?...

Les yeux d'Antonia se fermèrent un instant. Elle essayait de voir très loin dans l'avenir... et d'évoquer tout ce passé ; car l'avenir est si souvent fait du passé !

Que devait-elle faire ?... Que devait-elle répondre à cette enfant suppliante et si profondément éprise ?... Cette enfant qui était presque toute sa vie aujourd'hui...

(A suivre).

Le PROGRÈS DU NORD et l'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING répondent gratuitement par la voie du journal à toutes demandes de renseignements concernant les accidents du travail.